



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Liste des investissements éligibles (extrait du règlement d'appel à candidatures PCAE volet végétal régional du 10 avril 2015)

Les taux d'aide ci-dessous sont majorés pour les JA selon les conditions prévues dans le règlement.

Investissement	Dépenses éligibles	Taux d'aide publique total (national + Feader)	Filières et bénéficiaires	Financier public national (à titre indicatif)	Conditions spécifiques
Matériel et équipement améliorant les conditions de travail et la performance globale					
Atelier de matériel agricole (CUMA)	Construction de bâtiment de stockage de matériel agricole comportant un atelier mécanique. Rénovation de bâtiment de stockage de matériel agricole (rénovation et équipement, ou implantation de l'atelier uniquement)	30% (plafond dépense éligible : 70 000€)	Toutes filières CUMA	Région	
Matériel spécifique les conditions de travail et la performance globale	Semences : abris pour la culture porte-graine, matériel de séchage, matériels de plantation et de récolte spécialisés Viticulture : Cabines de protection et sécurité des opérateurs (charriots, cabines de taille...), Tireuse de bois, Matériels de taille rase de précision Cidriculture et arboriculture : Matériel de taille en hauteur (plate forme de taille, matériel de rognage mécanique), surgreffage (achat du matériel végétal et main d'œuvre) Pépinière viticole : chaînes semi-automatiques d'assistance au greffage Machines d'assistance au triage, au débouturage et au débitage des greffons et porte-greffes Tables grillagées pour la culture des porte-greffes	30%	Viticulture, cidriculture, semences, arboriculture, pépinière viticole EA et CUMA	Région	en remplacement d'une opération manuelle



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



	Matériel de conditionnement facilitant les conditions de travail (liste), Récolteuses de légumes, Machine d'assistance à la récolte de légumes	30%	Maraîchage	MAAF CG72	CG72 : CUMA
	Horticulture et maraîchage : Tracteurs spéciaux pour pépinières : boîte de vitesse adaptée (ultra lente) et /ou gabarit de pneumatiques adapté (enjambeurs, étroits), Assistantes à la plantation y compris accessoire	30%	EA et CUMA	MAAF	
Matériel améliorant les conditions de travail (majoritaire) et l'impact environnemental					
Abris froids	tunnels ou multichapelles mis en place pour plusieurs années de production, et d'une hauteur minimale de 2,5m permettant de réaliser des interventions mécanisées (passage de tracteurs).	30 %	Maraîchage Horticulture EA et CUMA	Région	Les abris froids multichapelles éligibles à FAM devront avoir fait l'objet d'un refus préalable de financement de FAM (non prioritaire)
Matériel améliorant l'impact environnemental					
Equipement spécifique du pulvérisateur	« kit environnement » comprenant système anti débordement sur l'appareil, buses anti dérives (conformes à la note de service DGAL.SDQPV/N2009-8352 du 18 mai 2010), rampes équipées de systèmes anti-gouttes et cuve de rinçage. Éligible sur la base d'un devis lorsqu'il est installé sur un pulvérisateur existant et plafonné à 3 000 €. En cas d'acquisition d'un pulvérisateur neuf répondant à la norme EN 12761 et en substitution d'un équipement existant qui devra être réformé ou détruit, les équipements de la liste ci-dessous sont éligibles sur la base d'un devis et plafonnés à 50% du prix total de l'appareil utilisé en viticulture ou arboriculture et 30% du prix total de l'appareil utilisé dans d'autres types de cultures. - kit de rinçage intérieur des cuves/kit d'automatisation de rinçage des cuves ; Cuve de lavage embarquée (et ses accessoires) pour le lavage au champ du	40% en zone PAEC 20% hors zone PAEC	Toutes filières EA et CUMA	AELB (en zone PAEC protections diffuses) MAAF(hors zone PAEC)	



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



	<p>pulvérisateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système d'injection directe de la matière active - Panneaux et tunnels récupérateurs de bouillies - Système de confinement et de récupération des excédents de bouillie sur les appareils de traitement fixe - Système d'injection directe de la matière active - Matériel de précision permettant de localiser le traitement (type GPS), coupures de tronçon obligatoirement couplées à un GPS. 				<p>AELB : Matériel de précision permettant de réduire les doses de produits phytosanitaires (traitement face par face)</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs de gestion de fond de cuve, permettant de réduire la quantité résiduelle d'effluents phytosanitaires dans la cuve après épandage ; - Systèmes électroniques embarqués d'enregistrement des paramètres des traitements phytosanitaires. - Pulvérisateur permettant d'atteindre la cime des arbres (prise en compte du surcoût) - Système anti-limaces localisé sur épandeur, - Système de désinfection du sol par injection type rotovap) 	20%	<p>Toutes filières EA et CUMA</p>	MAAF	
Matériel de substitution aux traitements phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel de lutte mécanique contre les adventices : bineuse, système spécifique de binage sur le rang, système de guidage automatisé pour bineuses, herse étrille, pailleuse et ramasseuses ou enrouleuses pour films organiques biodégradables, matériel spécifique de binage inter-rang, houes rotatives, matériel de cavallonnage, décaillonnage, écimeuses 	40%	<p>Toutes filières EA et CUMA</p>	<p>AELB (en zone PAEC pollutions diffuses)</p> <p>Région CG85, CG72 (hors zone PAEC pollutions diffuses)</p>	<p>CG85 : agriculteur bio ou en conversion (individuel ou CUMA)</p> <p>CG72 : CUMA</p>



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



- Matériel de lutte thermique (échauffement léthal,...) type bineuse à gaz, traitement vapeur, sondes spécifiques à la mise en place de la solarisation - Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique : filets tissés anti-insectes, filets insects proof, bâches antipluies et matériel associé.	40%		AELB (en zone PAEC pollutions diffuses) MAAF (hors zone PAEC pollutions diffuses)	
- Machines de traitement à l'eau chaude pour les plants de vignes répondant aux exigences de la note de service DGAL/SDQPV/N2010-8104 du 07/04/2010	40%	Toutes filières EA et CUMA	MAAF	Convention de reconnaissance FranceAgriMer exigée
- Localisateurs d'engrais sur le rang (bineuses, semoirs spécifiques ou sur planche)	40%	Toutes filières EA et CUMA	AELB (en zone PAEC pollutions diffuses) MAAF (hors zone PAEC pollutions diffuses)	
Matériel spécifique pour l'entretien de couverts herbacés "entre rang" (broyeur, girobroyeur, cover-crop...) et matériels de travail du sol intercepts et tondeuses intercepts. En cidriculture : lame niveleuse, système de sursemis, gyrobroyeur escamotable.	40%	Toutes filières EA et CUMA	AELB, MAAF (en zone PAEC pollutions diffuses) MAAF Région CG85, CG72 (hors zone PAEC pollutions diffuses)	CG85 : agriculteur bio ou en conversion (individuel ou CUMA) CG72 : CUMA
- Matériel spécifique pour l'entretien de couverts de zone de compensation écologique par destruction	40%	Toutes filières	MAAF Région	CG72 : CUMA



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



	mécanique des végétaux (type rollkrop, rolo-faca...),		EA et CUMA	CG72	
	- Matériel spécifique d'entretien sous clôture (CUMA uniquement)	40%	Toutes filières CUMA	AELB, MAAF (en zone PAEC pollutions diffuses) Région (hors zone PAEC pollutions diffuses)	
	- Matériel d'éclaircissage mécanique (y compris matériel de broyage, retrait de résidus,.... pour éviter les contaminations).	40%	Viticulture Arboriculture EA et CUMA	Région CG72	CG72 : CUMA
	- Epampreuse mécanique, effeuilleuse - Matériels permettant de récupérer la menue paille au moment de la moisson. Interdiction de remettre la menue paille au champ sauf sous forme de fumier composté - Andaineur à bois ou à feuilles - Andaineurs adaptés à la dessiccation des semences - Broyeur à bois ou à feuilles	40%	Toutes filières EA et CUMA	Région MAAF	
	- Système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'inter-rang et désherbeuses	40%	Toutes filières EA et CUMA	AELB (en zone PAEC pollutions diffuses) MAAF (hors zone PAEC pollutions diffuses)	
Outil d'aide à la décision	Station météorologique, thermo-hygromètre, anémomètre (matériel embarqué ou non)	40%	Toutes filières EA et CUMA	MAAF	
	GPS et systèmes embarqués permettant une radio-localisation (type RTK)	40%	Toutes filières EA et CUMA	MAAF, CG72	CG72 : CUMA



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Matériel de mesure en vue de l'amélioration des pratiques	- Appareils de mesures pour déterminer les besoins en eau (tensiomètres, sondes tensiométriques, capteurs sols, capteurs plantes, sondes capacitives)	40%	Toutes filières EA	AELB (en zone CTGQ) MAAF (hors zone CTGQ)	
Matériel spécifique économe en eau	Goutte à goutte	40%	maraichage, arboriculture	AELB (en zone CTGQ) MAAF (hors zone CTGQ)	
	- Équipements de maîtrise des apports d'eau à la parcelle (régulation électronique, système brise-jet, vannes programmables pour automatisation des couvertures intégrales, automates de régulation de la température et de l'hygrométrie...) - Système de régulation électronique pour l'irrigation, - logiciel de pilotage de l'irrigation avec pilotage automatisé - Système d'arrosage maîtrisé pour le secteur du végétal spécialisé (système de goutte à goutte hors maraichage, arboriculture, rampes d'arrosage, gaines gouttes à gouttes, planteuse manuelle spécifique permettant de limiter l'arrosage à la plantation, ...)	40%	Toutes filières EA	MAAF CG72	CG72 : démarche collective (à préciser)
	- Système de collecte et de stockage individuel en vue de la récupération des eaux pluviales et de leur utilisation (Comprenant terrassement, construction du bassin enterré ou aérien de récupération, pompes et canalisations) - Système de recyclage et de traitement (dégrilleur, décanteur, traitement biologique,...) des eaux de lavage utilisées pour les productions végétales spécialisées et la pépinière viticole - Machines de lavage des récoltes économes en eau de certaines productions	40%	Toutes filières EA	MAAF	
Matériel de réduction des émissions d'azote ammoniacal	Équipements d'épandages de type pendillard, enfouisseurs, cordon destinés à l'enfouissement des effluents d'élevage, caissons de stockage de lisier en	40%	Toutes filières CUMA	AELB en zone PAEC pollutions diffuses	



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



	bout de champ, système de pesée embarquée des effluents d'élevage (surcoût lié à l'option)			Région hors zone PAEC pollutions diffuses	
Matériel spécifique à la récolte de l'herbe et des légumineuses	Andaineur à soleil, retourneur d'andain, combiné presse enrubaneuse	40%	Prairies CUMA	Région	

EA : exploitation agricole (personne physique ou morale hors CUMA)

CUMA : Coopérative d'Utilisation de matériel agricole

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

CTGQ : Contrat Territorial de Gestion Quantitative.

MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

CG72 : Conseil Général de la Sarthe

CG85 : Conseil Général de Vendée